



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Avis de la CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 27 décembre 2018

Monsieur le Maire,

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 11 octobre 2018.

Par courrier réceptionné le 3 décembre 2018 dans notre service, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

La commission s'est réunie le jeudi 20 décembre 2018. Le projet a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Madame Dorine NOUALLET et Monsieur Guillaume FENAT, à partir de votre dossier de PLU.

Votre projet ne comporte pas de STECAL.

La commission a rendu, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, un avis favorable sur votre projet de PLU avec les remarques suivantes :

- ***mieux définir l'emplacement réservé n°3 qui a un impact sur des parcelles agricoles.***
- ***identifier et protéger les zones humides de classes 1 et 2 et les zones de marais (cf : carte IGN), ainsi que les mares. Les zones de classe 3 peuvent être matérialisées si elles ont été vérifiées et confirmées ;***

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Francis LARGILLIERE
Mairie
14, rue de la Mairie
77130 DORMELLES

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne

IGOR KISSELEFF